

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 22 Juillet 2021**

**L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux JUILLET** à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente Clemenceau, à Féole, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 16 Juillet 2021

**PRÉSENTS** : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel,

**EXCUSÉS** : FOURNIER Laurent, GAUTRON Julien, MERCIER Olivier, PICARD Sandrine, ROBERT Carine

Secrétaire de séance : FORTIN Christophe

Nombre de conseillers : En exercice : 15                      Présents : 10                      Votants : 10

Au cours de sa séance du 22 Juillet 2021, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Christophe FORTIN,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 29 Juin 2021,

### **Intercommunalité :**

#### **1. Projet de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral d'uniformiser les modes de financement de la collecte des déchets :**

##### **➤ Choix entre la Taxe et la Redevance**

Le Conseil Municipal a entendu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral d'uniformiser les modes de financement de la collecte des déchets. La date limite de mise en place est le 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Toutefois, pour pouvoir organiser le fonctionnement du Service au sein de la Communauté de Communes, la décision devra être prise par le Conseil Communautaire avant la fin de l'année. Chaque conseil municipal des 44 communes sera invité à donner un avis entre Taxe et Redevance.

### **Aménagement du territoire :**

#### **2. Eclairage public Rue de la Poirasse par l'entrée de Libaud :**

##### **➤ Convention relative aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation d'une opération d'éclairage public Rue de la Poirasse,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **3. Amendes de police – subvention au titre de l'exercice 2021 :**

##### **➤ Formalisation de la demande par une délibération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière pour un montant total de 5 219 € HT tels qu'exposé dans la délibération,
- Sollicite, auprès du Conseil Départemental de la Vendée, une aide au titre des amendes de police 2021.

## Finances :

### **4. Gîtes communaux – mise en place d’une prestation « ménage » pour les locations hors saison**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide de mettre en place une prestation « ménage » pour la location des gîtes hors saison et d’intégrer cette mention dans les contrats de location,
- Fixe la prestation à 80 € pour le gîte des Terrasses et à 100 € pour le gîte des Vallées.

## Vie scolaire :

### **5. Mise en place d’une Charte de vie au Restaurant Scolaire à partir de la rentrée de Septembre 2021 en remplacement du Règlement intérieur**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Valide le projet de Charte de vie sur le temps de la pause méridienne tel que présenté et joint à la délibération,
- Accepte sa mise en place à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

### **6. Transport Scolaire : Remboursement des familles suite à la délibération du 10 Décembre 2020**

*VU la délibération N° 2020-10.12-2B du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 2020,*

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Accepte le remboursement de 55 € aux 9 familles ayant déposé un RIB en Mairie

## Ressources Humaines :

### **7. Modalités de versement de l’Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires : validation après passage devant le Comité Technique du CDG**

*VU l’avis favorable du Comité technique en date du 28 Juin 2021,*

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- 1) Prend acte des dispositions relatives au versement de l’indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
- 2) Attribue, aux agents pouvant y prétendre, le versement des IHTS de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées,
- 3) Attribue, aux agents pouvant y prétendre, le versement des heures dites complémentaires,
- 4) Précise que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.

## Affaires diverses :

### **8. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion ou révision de louage de chose n’excédant pas 12 ans, l’acceptation des indemnités de sinistre liées aux contrats d’assurances en cours DAB et VAM et l’exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthie, le 28 Juillet 2021

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**